

Questions orales

La meilleure façon de protéger les intérêts des Québécois et des Canadiens qui veulent exporter nos biens partout dans le monde consiste à préserver l'unité du Canada.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, lorsqu'on parle du financement des soins de santé, il y a un fait qui demeure incontournable, soit que la contribution du gouvernement fédéral au financement des soins de santé, exprimée en chiffres absolus, est à la baisse. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, la contribution du fédéral est tombée à 22 p. 100 des dépenses totales au titre des soins de santé et on prévoit une diminution de 7 milliards de dollars dans les transferts pour la santé.

Les provinces, tout comme les Canadiens, se demandent comment, de l'avis de la ministre, les provinces pourront remplacer les transferts pour la santé qu'elle élimine. La ministre soutient que les provinces ne peuvent pas faire payer les patients, elle est contre les frais d'utilisation et ne veut pas entendre parler de la participation de capitaux privés.

La ministre est-elle en train de proposer aux provinces d'imposer de nouvelles taxes sur les soins de santé afin de remplacer les fonds fédéraux qu'elle retire à l'assurance-maladie?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je pourrais expliquer au député le contenu du budget de février dernier. Nous créerons un transfert combiné, que nous appellerons le transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux, qui sera effectivement réduit. Ce transfert servira à financer non seulement les soins de santé, mais de nombreux autres services.

Examinons les faits dans leur ensemble. Par exemple, les dépenses totales pour l'éducation, les programmes sociaux et la santé atteignent environ 100 milliards de dollars par année. La baisse prévue pour l'an prochain est d'environ 3 p. 100 ou un peu moins. Oui, il sera difficile de composer avec cette diminution, mais nous croyons qu'une réduction inférieure à 3 p. 100 ne présente pas de problèmes insolubles.

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je sais qu'on a dit à la ministre, lorsqu'elle est entrée en fonctions, qu'elle n'aurait pas à manipuler des chiffres, mais la réalité est tout autre.

Il n'y a que quatre sources de financement des soins de santé: les transferts fédéraux, la contribution des patients, les capitaux privés et les recettes fiscales des provinces. La ministre réduit les transferts fédéraux. Elle est contre la contribution des patients. Elle est contre la participation de capitaux privés. Il ne reste donc qu'une solution pour remplacer les transferts fédéraux, soit l'augmentation des taxes et des impôts des provinces.

Puisque la ministre s'oppose aux autres solutions et réduit les transferts, reconnaîtra-t-elle qu'elle incite les provinces à aller chercher des recettes supplémentaires en augmentant les taxes et les impôts? Oui ou non.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter encore une fois ce que tous les économistes du domaine de la santé, de toutes les régions du pays, ont déclaré. On n'a pas besoin d'injecter plus

d'argent dans le régime. On a besoin de revoir notre façon de dépenser.

Le député nous propose une solution facile, le régime à deux niveaux, comme celui en vigueur aux États-Unis, où l'on donnerait les meilleurs traitements aux riches et où l'on dirait au reste des Canadiens, tant pis.

Nous invitons tous les Canadiens à collaborer pour adapter les valeurs garantissant à tous l'accès aux services selon les besoins. Nous voulons offrir des services de qualité à tout le monde.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la Constitution du Canada confie aux provinces la responsabilité des soins de santé. Le gouvernement fédéral ne s'immisce dans ce secteur de compétence qu'en raison de son pouvoir de dépenser qui s'effrite constamment. La ministre est la toute première des ministres fédéraux de la santé à imposer des réductions annuelles aux paiements de transfert que le gouvernement verse aux provinces au titre des soins de santé, ce qui entraîne la fermeture de lits, le prolongement des attentes et des frictions entre les provinces.

La ministre reconnaîtra-t-elle qu'il y a des limites très claires à l'influence que le gouvernement fédéral peut exercer sur la politique des soins de santé? Nous dira-t-elle comment ces limites influenceront sur ses négociations avec les provinces du Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de verser des sommes considérables aux provinces, sous forme de transferts. Tant que nous verserons de l'argent aux provinces, nous pourrions leur demander de respecter cinq principes. Nous leur demandons, c'est vrai, de gérer le régime. Nous leur donnons toute la latitude possible. Nous sommes très souples, mais cela ne veut pas dire que nous irons jusqu'à accepter que la Loi canadienne sur la santé soit déchirée.

Le gouvernement se porte à la défense de quelque chose qu'il juge très précieux, à l'instar de tous les Canadiens. Seul le Parti réformiste veut déchirer la Loi canadienne sur la santé.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE STABILISATION

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe-Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Après avoir tenté en vain d'obtenir le remboursement de 127 millions de dollars pour l'année financière 1991-1992 en vertu du programme de stabilisation, le Québec se voit contraint de recourir à la Cour fédérale pour obtenir gain de cause. Imperturbable, le ministre des Affaires intergouvernementales a répliqué avec cynisme et arrogance que le recours du Québec devant les tribunaux était une procédure tout à fait normale. Doit-on comprendre que pour le ministre des Affaires intergouvernementales, il est normal que le Québec doive s'adresser aux tribunaux pour obtenir ce qui lui est dû par Ottawa depuis quatre ans? Est-ce cela qu'il appelle son fédéralisme flexible?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le fédéralisme flexible